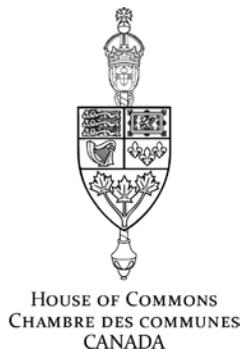


ARIF VIRANI  
PARKDALE–HIGH PARK

TOWN HALL REPORT  
ON ELECTORAL REFORM  
PUBLIC CONSULTATION



ARIF VIRANI  
PARKDALE–HIGH PARK

RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS  
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME  
ÉLECTORALE

CONSULTATIONS			
Date	Heure et durée (heure de début et de fin)	Lieu de la consultation	Nombre de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents)
1. 11 octobre	De 19 h à 21 h	École secondaire catholique Bishop Marrocco/ Thomas Merton	111
2.			
3.			
4.			
<p><b>Forme :</b> <input type="checkbox"/> Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement  <input checked="" type="checkbox"/> Présentation du bureau du député  <input checked="" type="checkbox"/> Micro ouvert  <input checked="" type="checkbox"/> Période de questions/réponses  <input checked="" type="checkbox"/> Conférencier invité  <input checked="" type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : Distribution d'une carte de commentaire demandant aux participants : « Si vous pouviez changer un aspect du système électoral et de la façon dont nous votons, lequel serait-ce? » [TRADUCTION] (Voir l'envoi postal d'accompagnement.)</p>			
SUJETS ABORDÉS (sommaire)			
Modes de scrutin : Oui	Remplacement du mode de scrutin actuel : Oui	Participation électorale : Oui	Accessibilité et inclusion : Oui
Vote obligatoire : Oui	Vote en ligne : Oui	Représentation locale : Oui	Autre (veuillez préciser et décrire ci-dessous) : Oui <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un intérêt élevé envers la RP avec listes ouvertes</li> <li>• Un soutien inégal envers un référendum</li> <li>• Une certaine méfiance envers le processus de prise de cette décision</li> <li>• Un certain souci relatif à la fraude électorale</li> <li>• Un certain soutien envers le vote par anticipation</li> </ul>

*Veuillez faire parvenir au :*

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

## QUESTIONS DE DISCUSSION

**Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (avantages/défauts)? Est-ce que les participants sentent que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats? (limite suggérée : 500 mots)**

- Les participants ont généralement suggéré que l'actuel système majoritaire uninominal à un tour (SMUT) comporte des failles majeures et qu'ils sont désireux d'un mode d'élection différent de leurs représentants (voir ci-dessous).
- Ils ont plus particulièrement le sentiment que le système actuel mine la légitimité démocratique parce qu'il crée de « fausses majorités ».
- Certains ont également suggéré que le système actuel est périmé et incapable de représenter adéquatement 100 000 électeurs (alors qu'il fonctionnait adéquatement auparavant quand les circonscriptions ne comprenaient que 5 000 électeurs).
- Quelques participants ont allégué que le système actuel conserve trop facilement le pouvoir aux mains des mêmes deux partis ou dans celles d'une élite (souvent aux dépens de la jeunesse).
- Plusieurs étaient préoccupés par le sacrifice de la proportionnalité entraîné par les systèmes fondés sur une majorité qui privilégient la représentation locale.
- Certains étaient rebutés par la nécessité de votes stratégiques et le fait que les votes ne sont pas tous d'une importance égale dans le cadre du présent système. D'autres pensent que ce système ne permet pas suffisamment de responsabiliser les députés qui rompent leurs promesses électorales et que les médias exercent une influence démesurée sur les choix des électeurs.
- Une petite minorité de participants a néanmoins suggéré que le système SMUT reflète adéquatement les préférences des électeurs et demeure le meilleur.

**Quelles solutions de rechange au système actuel ont été abordées? Les participants ont-ils défini des caractéristiques que devrait avoir un système électoral selon eux (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)? (limite suggérée : 500 mots)**

- Les participants ont appuyé de façon écrasante une forme quelconque de représentation proportionnelle (RP). Bien qu'il n'y ait eu aucun consensus, la plupart ont favorisé la représentation proportionnelle mixte (RPM). Plusieurs autres préféraient le vote unique transférable (VUT) ou le vote alternatif (VA) avec scrutin préférentiel, et quelques-uns ont exprimé un intérêt envers des modèles hybrides.
- Le souhait le plus vif de la plupart des participants, malgré certaines dissidences, était celui d'une représentation proportionnelle avec listes ouvertes. Les raisons les plus fréquemment invoquées à l'appui de listes ouvertes étaient d'une part la méfiance des électeurs envers les choix des partis et de leurs dirigeants lorsqu'ils sont autorisés à dresser des listes fermées (y compris, mais sans s'y restreindre, la crainte du népotisme et des faveurs envers les fidèles au parti) et d'autre part, la volonté de favoriser les choix des électeurs (ou une rétrocession du pouvoir détenu par des élites) avant et pendant les élections.
- Certains ont cependant préféré des listes fermées, car il leur serait difficile de choisir parmi un nombre élevé de candidats.
- Un intervenant a suggéré que les associations de comté soient mandatées pour dresser les listes de candidats plutôt que les partis.
- Certains ont critiqué les listes associées à la RP, car un seul représentant serait davantage responsable devant ses électeurs que plusieurs candidats.
- Les intervenants favorables à la RPM ont vanté sa capacité d'équilibrer les intérêts locaux et nationaux ainsi que sa proportionnalité au vote populaire. Ses défenseurs (et d'autres participants) sont également animés par le souhait d'un Parlement à la députation plus diverse où l'ensemble des Canadiens peuvent constater la présence de membres dont la provenance et les opinions correspondent aux leurs.

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

- Certains participants ont cependant affirmé que la RPM avantagerait trop les circonscriptions rurales, rendrait les députés non responsables devant les électeurs locaux et serait une source de confusion pour la division des tâches et la rémunération de plus d'un député dans la même circonscription.
- Les participants ayant favorisé le VUT ont appuyé leur choix sur la situation des élus qui seraient alors davantage responsables envers les électeurs et les autres candidats. Un tel mode, selon eux, rendrait leur vote significatif en toutes circonstances. Le VUT a suscité peu d'opposition, bien que la plupart des participants aient préféré la RPM.
- Ceux ayant favorisé le vote alternatif et le scrutin préférentiel affirmèrent que ce mode offre la meilleure conformité aux intérêts des électeurs et à la proportionnalité. Ils ont remarqué particulièrement que chaque vote serait significatif et que le vote stratégique serait éliminé. Beaucoup appuyaient le scrutin préférentiel pourvu que le système soit proportionnel plutôt que fondé sur la majorité. Quelques participants soutenaient que le scrutin préférentiel n'est pas si difficile à comprendre bien que d'autres aient été en désaccord. Un intervenant a remarqué qu'il pourrait être mis à l'essai dans le cadre d'une seule élection.
- Les opposants au VA ont critiqué sa tendance à favoriser des partis modérés, ce qui engendre l'indifférence et l'apathie, et incite les partis à se rallier autour de positions semblables. Ils ont aussi suggéré que le VA peut aggraver le problème des « fausses majorités ».
- Les propositions en faveur de systèmes hybrides comprenaient celle d'Elizabeth May (la RPM avec une liste du parti comprenant les candidats arrivés meilleurs deuxièmes à l'échelle du pays); celle dite « P3 » de Stéphane Dion (la RP au niveau local); un amalgame de la RPM, du VA et de listes fermées, ainsi que la RPM modifiée avec circonscriptions prépondérantes (voir les commentaires d'accompagnement).

**Les participants ont-ils discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas participer au processus démocratique? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs? (limite suggérée : 500 mots)**

Les discussions relatives à la participation ont traité de trois aspects principaux.

- Les intervenants étaient d'abord préoccupés par les difficultés d'accès à l'exercice du droit de vote et comment celles-ci pouvaient influencer la participation électorale (voir ci-dessous).
- Ensuite, comme mentionné auparavant, certains ont affirmé qu'une députation plus diverse inciterait des populations marginalisées à s'intéresser davantage au Parlement.
- Le souci le plus fréquemment exprimé était cependant celui de la participation des jeunes. Les solutions proposées comprenaient l'abaissement de l'âge du vote (de 18 à 16 ans), la facilitation du vote dans des établissements d'enseignement postsecondaire, l'amélioration de la formation citoyenne dans les écoles et le recours au vote en ligne.

**Les participants sont-ils d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.) (limite suggérée : 500 mots)**

Les participants n'ont pu parvenir à un consensus à propos du vote obligatoire.

- L'un d'eux s'est prononcé en sa faveur, déclarant que c'était la seule façon pour que les gens prennent leur responsabilité au sérieux.
- Certains se sont opposés au vote obligatoire, un intervenant évoquant le système électoral australien et affirmant que les citoyens indifférents annuleront leur vote. Un autre a remarqué que les modes proportionnels tendent à accroître le taux de participation, de telle sorte que le vote obligatoire ne serait pas nécessaire si le Comité spécial sur la réforme électorale décidait de privilégier la représentation proportionnelle.
- Un participant a suggéré que le vote ne devrait pas devenir obligatoire à moins que le système électoral soit d'abord amélioré.
- Certains ont approuvé le vote obligatoire pourvu qu'il soit associé à une meilleure formation citoyenne et que le scrutin comporte la possibilité de laisser son bulletin vierge ou d'y cocher une case « Aucun des candidats ».

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
 131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
 Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

**Les participants ont-ils discuté de la possibilité de voter en ligne? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.) (limite suggérée : 500 mots)**

Les participants n'ont pu parvenir à un consensus à propos du vote en ligne.

- L'un d'eux a appuyé un système hybride fondé sur un scrutin en ligne où chaque vote est alors converti en bulletin sur papier pour faciliter leur comptage et sa vérification.
- Un nombre élevé étaient entièrement favorables au vote en ligne, le comparant à des systèmes apparentés au déploiement réussi (p. ex. le recensement au Canada et les élections en Estonie). Parmi les avantages du vote en ligne a été mentionnée l'accessibilité accrue pour les aînés et les citoyens à mobilité réduite.
- Certains participants étaient d'avis que le vote en ligne est exempt de problèmes liés à la sécurité, mais un nombre égal étaient en désaccord. Ils ont invoqué la facilité avec laquelle un tel système peut être truqué comparativement au vote sur papier, l'influence que peuvent exercer des individus autoritaires dans une maisonnée, des préoccupations relatives à la confidentialité du vote et l'incapacité du Canada à réagir à d'autres formes de fraude par des moyens informatiques (p. ex. les appels automatisés dits *robocalls*).

**D'autres sujets majeurs ont-ils été soulevés par les participants? (c.-à-d. référendum, représentation des femmes/minorités, accessibilité, taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)**

- De nombreux participants se sont dits sceptiques envers la capacité du processus actuel de mener au choix d'un nouveau système électoral. Certains pensent qu'il serait possible, mais non souhaitable, de mettre en œuvre ce nouveau mode avant le prochain scrutin en 2019, craignant un processus bâclé sans réflexion adéquate ne pouvant engendrer qu'un système électoral déficient.
- D'autres ont exprimé que des réunions de citoyens étaient un moyen de consultation plus approprié que des assemblées publiques convoquées par le gouvernement. Quelqu'un a souligné que les assemblées en cours constituent un processus lourd et commandé, et que les possibilités sur lesquelles se penche le Comité spécial correspondent davantage aux intérêts des partis qu'à ceux de la population canadienne. Le même commentateur a également suggéré qu'il est irresponsable de calquer des procédures d'autres pays en raison des défis uniques que présente le Canada.
- Un autre participant a suggéré que la décision ne devrait pas être laissée seulement aux députés, mais confiée à un comité composé de citoyens et d'experts. La plupart de ceux qui se sont prononcés à propos d'un référendum ont désapprouvé l'idée puisque selon eux, il sacrifierait les intérêts des minorités à la volonté de la majorité.
- Quelqu'un d'autre a pris en exemple les référendums en Colombie-Britannique (à propos de la réforme électorale) et au Royaume-Uni (le « Brexit »), suggérant que le recours à une telle consultation est vulnérable à des campagnes de désinformation.
- Certains ont affirmé se méfier d'un référendum, car son efficacité repose sur la notion que tous les Canadiens vont réfléchir sérieusement aux enjeux. D'autres étaient en désaccord, déclarant que les Canadiens sont assez intelligents pour voter lors d'un référendum et que des assemblées de consultation populaire ne constituent pas un moyen adéquat pour mesurer le sentiment populaire.
- Quelques-uns se sont dits intéressés par l'idée d'un référendum à la suite de la prochaine élection en 2019.
- D'autres encore ont mentionné les problèmes d'accès aux bureaux de scrutin, précisant que tous les Canadiens devraient pouvoir s'y rendre à pied, qu'il devrait y en avoir davantage lors du vote par anticipation et que le jour du scrutin devrait coïncider avec le week-end et comporter des heures d'ouverture prolongées des bureaux (comme en Australie). Certains étaient en faveur de voter selon la liste de candidats dans la circonscription où un citoyen est domicilié même s'il se trouve à l'extérieur de cette circonscription (comme en Australie).

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

- Des participants étaient également d'opinion que la nouvelle exigence de pièces d'identité gouvernementales afin de pouvoir voter créait des obstacles pour certaines personnes (notamment au statut socio-économique désavantagé) et que ces changements ont été apportés par le gouvernement précédent afin de remédier à un problème que beaucoup considèrent inexistant (c.-à-d. le vote frauduleux). Certains étaient aussi préoccupés par l'influence indue exercée sur des électeurs dans les bureaux de scrutin (surtout par ceux qui les accompagnent).
- Certains étaient particulièrement troublés par la sous-représentation des peuples autochtones au Parlement, due en partie à leur dispersion géographique qui empêche leur concentration dans plusieurs circonscriptions. Un participant a proposé un système au découpage électoral tel qu'au moins 30 circonscriptions seraient composées au moins à 60 % de citoyens autochtones.

### **RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES CLÉS DES PARTICIPANTS (LIMITE SUGGÉRÉE : 1 000 MOTS)**

- La majorité des résidants ayant participé à l'assemblée étaient en faveur d'un système électoral à représentation proportionnelle. Ils considèrent la réforme en train d'être débattue « l'occasion d'accomplir quelque chose d'excellent », de renforcer notre démocratie et de mieux manifester les intentions des électeurs. Des intervenants ont déclaré que la représentation proportionnelle accroîtrait la légitimité des députés en comparaison au système SMUT actuel.
- Le choix le plus populaire parmi les participants était un système de RPM avec listes ouvertes, bien qu'une minorité importante ait préféré le vote alternatif, le VUT ou l'un des modes hybrides, y compris ceux avec des listes fermées. Leurs propos exprimaient la complexité de cet enjeu.
- La participation au vote était un souci secondaire apparaissant lors de discussions d'autres enjeux dominants, mais de nombreux participants ont mentionné que le système électoral actuel mène à une désaffection croissante parmi les électeurs. Ils ont énoncé des propositions concrètes afin que les citoyens participent davantage à la vie démocratique, surtout les jeunes (voir ci-dessus).
- Les opinions des participants étaient divisées à propos du vote obligatoire et du vote en ligne, mais des arguments vigoureux ont été présentés pour et contre dans les deux cas.
- Les participants ont enfin soulevé des aspects importants ayant trait au processus de consultation mené par le Comité spécial, à l'accessibilité du vote et au besoin de mieux refléter la diversité de la population canadienne, plus particulièrement sa population autochtone.

**Présentation du rapport au Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**

**Date : 13 octobre 2016**

**Signature du député**

**Arif Virani  
(Nom)**

**Les rapports doivent être soumis aux greffières du Comité au plus tard le vendredi 14 octobre 2016, dans les deux langues officielles.**

*Veillez noter que ce document est à titre indicatif seulement et qu'il peut être modifié ou adapté à votre guise. Les rapports soumis seront publiés sur le site Web du Comité.*

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*